

L'INDUSTRIE 4.0: QUELS POTENTIELS, QUELLES OPPORTUNITÉS ET QUELS RISQUES POUR LES ENTREPRISES ?

Swiss Digital Center (Sierre) et en ligne | 28 janvier 2022

Swiss Digital Conférence 2022

Concept de protection contre le Covid-19

(Version 2.0 du 12 janvier 2022)

Introduction

Le présent plan de protection s'applique à toutes les personnes qui seront présentes lors de la Swiss Digital Conférence, qui aura lieu le 28 janvier 2022 au Techno-pôle de Sierre. Le programme de la manifestation est disponible sur www.swissdigitalconference.ch. Environ 120 personnes sont attendues pour cet évènement.

L'organisateur de cette manifestation est le Swiss Digital Center, qui a délégué Laurent Borella de Techno-Pôle SA et Cédric Luisier de CimArk SA comme responsables de la mise en place de ce concept de protection.

De manière générale, toutes les personnes concernées (participants, organisateurs, techniciens, prestataires de service) doivent se conformer aux exigences décrites ci-après.

L'ensemble des dispositions de l'ordonnance COVID-19 sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de coronavirus s'appliquent. Chaque personne peut mettre en place des mesures supplémentaires spécifiques.

Ce plan de protection est valable durant toute la durée de l'évènement, y compris dans la phase de montage et de démontage des infrastructures.

D'éventuelles dispositions cantonales ou fédérales contraires prévalent.

Règles de base

Toutes les personnes qui participent à cette manifestation sont tenues de présenter un certificat Covid valable avant d'entrer dans la salle (QR-Code), en version 2G (guéri ou vacciné).

Cela concerne également toutes les personnes en lien avec l'organisation, et notamment :

- les techniciens
- les personnes en charge de l'accueil
- le personnel de service pour le repas de midi.

CONTRÔLE DES CERTIFICATS

L'accueil des participants se fera à l'extérieur. Le certificat Covid sera contrôlé par le personnel de l'accueil, une durée de trente minutes est prévue à cet effet au programme.

Après validation via l'application Covid Check, les participants se verront remettre une étiquette nominative avec leur nom et prénom. Seuls les participants arborant cette étiquette seront autorisés à entrer dans la salle. Deux personnes seront spécialement affectées à ce contrôle.

Deux autres personnes resteront en place durant toute la manifestation pour vérifier les accès à la salle.

Une fois dans la salle, les participants seront incités à garder leur place durant toute la conférence.

APPLICATION « COVID Certificate Check »

L'application « COVID Certificate Check » a été développée afin de pouvoir vérifier l'authenticité et la validité d'un certificat COVID numérique. Le code QR figurant sur le certificat (présenté sur papier, sous forme d'image ou directement dans l'application « COVID Certificate ») sera scanné à l'accueil de la manifestation. C'est le seul moyen de lire les informations codées et de vérifier la signature électronique qu'il contient. Pour autant qu'il soit correct et compatible, le code QR contient toutes les informations nécessaires, par exemple, la validité du certificat. Pour sa part, l'application « COVID Certificate Check » contient les clés nécessaires pour vérifier que les données contenues dans le code QR n'ont pas été manipulées.

Le personnel à l'accueil utilisera systématiquement l'application « COVID Certificate Check » pour vérifier les codes QR à l'entrée. Seule cette mesure permet de garantir que le certificat présenté et les données qu'il contient sont authentiques et n'ont pas été manipulées. L'apparence de l'application du détenteur du certificat (application « COVID Certificate ») pourrait être simulée.

L'application n'autorise pas le défilement manuel, la « vérification à vue » ou l'utilisation du bouton « Actualiser ». Le bouton « Actualiser » de l'application ne sert qu'au titulaire du certificat pour voir si celui-ci est encore valable.

S'il s'agit d'un certificat COVID suisse ou d'un autre certificat compatible avec le certificat COVID numérique de l'UE, la personne qui procède au contrôle dans l'application « COVID Certificate Check » verra alors les données suivantes : nom ; prénom ; date de naissance ; résultat de la vérification : vert (valable) ou rouge (pas valable).

Pour s'assurer que le code QR présenté appartient bien à la personne, le personnel présent à l'accueil vérifiera :

- que le nom et la date de naissance apparaissant dans l'application « COVID Certificate » correspondent avec les données figurant sur le document d'identité présenté (avec photo, p. ex. carte d'identité, passeport, permis de conduire, permis de séjour, carte d'étudiant, SwissPass...);
- que la photo figurant sur le document d'identité correspond à la personne.

L'application « COVID Certificate Check » n'utilise les données lues à partir du code QR que pour les vérifier localement. Ces dernières ne sont ni sauvegardées, ni transmises.

Pour les personnes qui ne peuvent ni se faire vacciner ni se faire tester, une attestation médicale peut être acceptée pour accéder à des domaines où le certificat est obligatoire. Dans ce cas, le personnel de l'accueil vérifiera si l'attestation confirme que la personne concernée ne peut ni se faire vacciner ni se faire tester. En complément, une comparaison avec un document d'identité qui comporte une photo doit permettre de confirmer que l'attestation appartient effectivement à la personne qui se présente.

PORT DU MASQUE ET DISTANCES

Le port du masque sera obligatoire pour tous les participants. La seule exception concernera les personnes qui parlent (speakers). Durant leur intervention, celles-ci seront autorisés à enlever le masque (et seulement durant leur intervention). Lors de l'intervention, elle se tiendront à distance (min. 1,5 m.) des autres participants.

Lors de la table ronde (5 personnes sur scène), les pupitres des orateurs seront espacés d'au minimum 1,5m.

Les micros et télécommande pour passer les slides seront régulièrement désinfectés.

PAUSE et REPAS de midi

Si la météo le permet, la pause du matin et le repas de midi se feront en extérieur. Là également, seules les personnes arborant l'étiquette nominative pourront accéder à l'espace dédié aux repas.

En cas de mauvais temps ou de temps trop froid, le repas sera organisé aux restaurants le Mikado et le Foyer. Les repas seront servis assis, et par table de 4 maximum.

Une aération régulière (et continue via le système de ventilation) de la salle est également prévue.

HYGIENE DES MAINS

Toutes les personnes présentes lors de la manifestation se nettoient régulièrement les mains. Des distributeurs de gels hydroalcooliques seront à disposition à l'accueil et à l'entrée de la salle.

Les sanitaires situés au sous-sol du bâtiment permettront également aux participants de se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon, notamment à l'arrivée sur le lieu de la conférence. L'organisateur retirera les objets inutiles pouvant être touchés par les participants. Les infrastructures seront désinfectées.

GARDER LA DISTANCE

L'organisation propose une version en ligne afin de limiter le nombre de personnes sur place et permettre aux non-vaccinés d'accéder à la manifestation.

PERSONNES SYMPTOMATIQUES

Les participants présentant des symptômes de Covid-19 sont priés de ne pas se rendre à la Swiss Digital Conférence. L'organisateur rappellera cette information lors de la transmission des informations pratiques aux participants. En cas de doute, les participants pourront se rabattre sur la version online de l'évènement.

Personnes de contact

Les personnes suivantes seront les contacts privilégiés pour toute question ou problème en lien avec ce concept de protection :

- Laurent Borella, Techno-Pôle SA, Rue du Techno-pôle 10, 3960 Sierre 027 452 22 25 laurent.borella@technopole.ch
- Cédric Luisier, CimArk SA, Industrie 23, 1950 Sion 058 332 21 26 cedric.luisier@cimark.ch

Historique des mises à jour du document

Version	Date	Modifications principales
1.0	10.01.2022	Création document
2.0	12.01.2022	Validation par cellule Covid-19 Etat du Valais et modifications mineures